



## *Ministère de l'Équipement et des transports*



## *Société Nationale des Autoroutes du Maroc*

### Communiqué de presse

#### **ADM s'engage dans le recyclage des déchets ramassés sur les autoroutes**

Sur les abords des autoroutes et ses aires de services, la quantité de déchets collectés chaque année est impressionnante : elle atteint 3 000 tonnes. Une étude récente menée par la Société Nationale des Autoroutes du Maroc montre que sur cette quantité, plusieurs catégories de déchets sont recyclables : bouteilles d'eau, cannettes de soda, papier, carton, divers emballages, bouteilles en verre, ... Etc.

Pour valoriser ce potentiel de déchets recyclables et dans le cadre de sa stratégie de la préservation de l'environnement, ADM a mis en place depuis janvier 2013 une expérience pilote sur le tronçon RABAT-LARACHE. Il s'agit de la mise en place d'une plateforme écologique de tri et de compactage des déchets ramassés sur les abords du tronçon et l'équipement des aires de services au niveau Kénitra, Sidi Allal Tazi de poubelles sélectives.

Les premiers résultats obtenus de ce site démonstrateur ont montré un impact positif sur la gestion des déchets en termes de préservation de l'environnement suite au recyclage d'une partie non négligeables des déchets produits.

Dès cette année 2013, les premiers équipements de collecte sélective commenceront à être déployés sur les aires de service. En 2015, toutes nos autoroutes seront dotées de leur « plateforme de recyclage ».

Contact presse : Adil CHERRIBI  
Tél. : 0537 57 97 75  
Courriel : [cherribi.adil@adm.co.ma](mailto:cherribi.adil@adm.co.ma)

Site ADM : [www.adm.co.ma](http://www.adm.co.ma)

2 A